

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;
Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;
Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2022, en date du 09 décembre 2021;
Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2022, en date du 25 janvier 2022;

ARRETE

Article 1er : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un.e Maître de conférences pour le poste MCF 1847 (section 90) est fixée à 12 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un.e Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

UFR : Faculté de médecine de Rennes n° de l'emploi : MCF 1847 (Galaxie 4603) Profil court : Sage-femme clinicien.ne, enseignant.e et chercheur.e en épidémiologie Unité de recherche : IRSET - Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail								
Membres appartenant à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Non	M.	CHAPRON	Anthony	MEDECINE	Maître de conférences de médecine générale	UMR INSERM 1085 IRSET CIC INSERM 1414	Détection précoce de la BPCO en soins primaires	5303
Non	M.	GUILLET	Benoit	MEDECINE	MCU-PH	UMR INSERM 1085 IRSET	Maladies hémorragiques et variations physiologiques (dont la grossesse) et pathologies des	4701
Oui	M.	LEVEQUE	Jean	MEDECINE	PU-PH	UMR INSERM 1242 COSS	Gynécologie Obstétrique	5403
Oui	Mme	LE LOUS	Maëla	MEDECINE	MCU-PH	UMR INSERM 1099 LTSI	Recherche en simulation	5403
Non	Mme	RAVEL	Nadège Célia	MEDECINE	PU-PH	UMR INSERM 1085 IRSET	Infertilité humaine	4202
Non	Mme	VIGNEAU	Cécile	MEDECINE	PU-PH	UMR INSERM 1085 IRSET	Epidémiologie Insuffisance Rénale Impact Immunodépresseur sur le rein fœtal	5203
Membres extérieurs à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	Mme	ALBOUY-LLEDA	Marion	Poitiers	MCU-PH	UMR CNRS 7267	Promotion de la santé environnementale	4601
Oui	Mme	GALINDO-MIGEOT	Virginie	Poitiers	PU-PH	UMR CNRS 7267	Santé environnementale	4601
Oui	Mme	ROUSSEAU	Anne	Versailles	Maître de conférences	UMR INSERM 1018	Evaluation des pratiques professionnelles et rôle des facteurs individuels et organisationnels	90 Maïeutique
Oui	M.	SALIOU	Philippe	Brest	MCU-PH	UMR NSERM 1078	Risques infectieux et diffusion de l'antibiorésistance liés aux soins	4601
Oui	M.	SENTILHES	Loïc	Bordeaux	PU-PH	UMR CNRS 5164	Hémorragie du postpartum	5403
Oui	M.	WINER	Norbert	Nantes	PU-PH	UMR INRAE 1280	croissance fœtale et pathologie placentaire	5403

Article 3 : M. Jean LEVEQUE, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

Article 4 : M. Benoit GUILLET, Maître de conférences-Praticien Hospitalier, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

Article 5 : Les auditions pour le poste MCF 1847 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

Article 6 : Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2022, pour le poste MCF 1847. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 04 mars 2022

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

